

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des chemins Ferrand et du Moulin d'Arche à Saint Didier au Mont d'Or, de deux parcelles à détacher de la propriété des époux Deweerdt, cadastrée sous le numéro 128 de la section AN et située à l'angle des voies sus-visées.

Il s'agit de deux parcelles de terrain nu couvrant des superficies de 51 et 147 mètres carrés situées en bordure ouest du chemin Ferrand pour la première et en bordure sud du chemin du Moulin d'Arche pour la seconde.

Suivant l'accord intervenu, les époux Deweerdt recevraient en contrepartie une parcelle de terrain nu de 224 mètres carrés à détacher de la propriété communautaire cadastrée sous les numéros 1 et 113 de la section AN et située à l'angle sud-est des voies précitées.

Cette parcelle constitue un surplus hors alignement de la propriété acquise par la Communauté urbaine pour la réalisation d'un giratoire à l'angle desdites voies et peut donc être cédée sans inconvénient aux intéressés.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cet échange interviendrait sans soulte ni retour, conformément à l'avis des services fiscaux et étant précisé que :

- l'estimation des biens échangés est respectivement de 39 600 F et 44 800 F,
- les époux Deweerdt prennent à leur charge les travaux de reconstruction de la clôture au nouvel alignement, rendus indispensables par le recoupement de leur propriété et qu'à ce titre la Communauté urbaine leur devait, le tout pour un montant estimé à 29 000 F TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** notariés liés à cette opération, estimés à 5 000 F, seront financés par les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,